

## Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global

### Déclaration du Groupe Professions libérales

Même si des avancées majeures ont été amorcées par la Loi handicap du 11 février 2005, bien des efforts restent à accomplir pour mettre en œuvre ce que prônent à l'échelle internationale, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées : l'égalité des droits entre tous les enfants, porteurs ou non d'un handicap.

Donner à tout enfant le maximum de chances pour lui assurer « *l'inclusion* » et la « *compensation* » auxquels il a droit, est l'objectif à atteindre.

Pour cela, il est indispensable qu'à toutes les étapes : le repérage, le dépistage, le diagnostic - où certains délais d'attente restent intolérables - le traitement et l'accompagnement, soient les plus précoces possibles.

Plus ces actions sont précoces, et plus le risque de « *sur handicap* » se réduit et plus l'inclusion sociale est favorisée.

Pour cela, la synergie entre le milieu scolaire ordinaire et le médico-social est capitale pour mettre fin au cloisonnement persistant entre les secteurs sanitaire et socio-éducatif.

Si le rôle du médecin de famille est essentiel, notamment dans l'accompagnement, celui-ci doit travailler en équipe pluridisciplinaire, afin d'assurer à l'enfant ou au jeune un parcours de santé le plus fluide possible, organisé autour d'eux et non en fonction des structures.

L'avis dresse un état des lieux complet, en décrivant notamment le véritable « *parcours du combattant* » qui attend tout parent d'un enfant en situation de handicap, notamment par le bouleversement total de la vie personnelle, familiale et professionnelle que cette situation entraîne.

Pour le groupe des Professions libérales, les préconisations de l'avis vont dans le bon sens.

Nous souhaiterions cependant insister sur trois points particuliers :

- la crise de la PMI, de la médecine scolaire, les tensions sur la démographie médicale, l'état catastrophique de la psychiatrie, et tout particulièrement de la pédopsychiatrie en France, ne sont plus tolérables. Il est temps d'y remédier ;
- la sensibilisation et la formation spécifique de tous les professionnels (de santé, de l'enfance et de l'éducation) aux situations de handicap chez l'enfant est tout à fait essentielle ;
- le défaut de coordination de tous les acteurs chargés de l'accompagnement et de la prise en charge complexifie et ralentit l'intégration des enfants concernés. Tout doit être fait pour décroiser.

Le groupe des Professions libérales remercie les rapporteuses ainsi que les membres des deux sections ayant participé aux travaux, et a voté l'avis.